

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
ST ANDRÉ

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Restrictions de stationnement
Rue de la Croix Blanche

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'Entreprise Sade sise impasse Auguste Lumière 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, en date du 26 novembre 2025, qui sollicite une interdiction de stationner rue de la Croix Blanche afin de procéder à des travaux de reprise des tranchées pour le compte de T.C.M. ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une interdiction de stationner, comme indiqué ci-dessus ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité des usagers justifie pleinement l'interdiction apportée au libre usage de cette voie,

A R R E T E

Article 1 : A compter du 27 novembre 2025 et pendant toute la durée des travaux, soit 10 jours, le stationnement sera interdit à tous les véhicules des deux côtés, pair et impair, rue de la Croix Blanche, sauf ceux nécessaires pour les travaux.

Article 2 : Les panneaux de pré signalisation et de signalisation seront mis en place et maintenu par l'entreprise ainsi que la signalisation de chantier.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

Article 4 : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . L'entreprise Sade sise impasse Auguste Lumière 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.

Fait à SAINT-ANDRE, le 27 novembre 2025.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE